



No de résolution
ou annotation

ARÉNA
RIVIÈRE-DU-NORD

VILLE DE
Prévost

Ville de
SAINT-JÉRÔME

Sainte-Sophie

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 7 septembre 2022 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Pau Germain, maire de la ville de Prévost
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2022-09-07/1278

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 7 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9H10

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-09-07/1279

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-09-07/1280

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2022

Il est proposé par monsieur Lamothe

Et il est résolu :

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2022
soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2022-09-07/1281

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 7 juin au 31 août 2022;

Il est proposé par monsieur Lamothe

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 7 juin au 31 août 2022;

Folio 01932326 :

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 162 697.78 \$;
- chèques portant les numéros 0001608 à 0001624 inclusivement représentant un montant de 185 125.91 \$.
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 130 839.51 \$

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-09-07/1282

ITEM 5

RÉSOLUTION MANDATANT MONSIEUR MATTHIEU LEDOUX, CPA, CGA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE POUR PROCÉDER AU RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a été avisée par sa directrice générale de son départ à la retraite;

ATTENDU QUE la directrice générale quittera le 4 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord désire mandater monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général à titre de responsable pour le recrutement d'une nouvelle direction;

ATTENDU QUE Monsieur Ledoux pourra travailler en collaboration avec une firme externe pour l'affichage et le recrutement de candidats;

ATTENDU QUE la régie dispose des fonds nécessaires pour effectuer la dépense;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Germain



No de résolution
ou annotation

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie mandate monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général de la municipalité de Sainte-Sophie à représenter la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ET IL EST RÉSOLU :

1. **Que le conseil de la Régie approuve la résolution mentionnée ci-dessus.**
2. **Que le président et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.**

2022-09-07/1283

ITEM 6

PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question du public

2022-09-07/1284

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9h24

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Guy Lamothe
Président

Madame Danielle Clément
Directrice générale, sec-trésorière